

MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du jeudi 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente-et-un mars à dix-huit heures et quarante minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 26 mars 2022 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire – Présidence de M. Yannick OUBREYRIE pour le vote des comptes administratifs.

PRESENTS : Raphaël DAUBET – maire, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjointe, Michel LEVET, 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Marianne MONIER, Sandrine BERGOUGNOUX, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Christian FAGES, Pierre VERDIER

EXCUSES :

- **Frédéric VERGNES** donne pouvoir à **Yannick OUBREYRIE**
- **Jean-Pascal TESSEYRE** donne pouvoir à **Christian FAGES**
- **Madeleine CAYRE** donne pouvoir à **Christian FAGES**
- **Jacques MORDRET** donne pouvoir à **Sylvie COUMES**
- **Michèle FOURNIER-BOURGEADE** donne pouvoir à **Marie-France SOURZAT**

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Yannick OUBREYRIE est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3. SOLIDARITE UKRAINE

Face au conflit qui frappe durement l'Ukraine, la commune de MARTEL a proposé l'hébergement, dans un logement communal situé dans l'ancienne gendarmerie, à une famille. Les élus se sont mobilisés pour meubler et aménager ce logement. Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la gratuité de cette mise à disposition pour une durée de 6 mois.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

M. Verdier demande quel partenariat a été mis en place et remarque qu'une famille est également hébergée à Floirac. M. le Maire précise que les services de la Préfecture et de l'AMF apportent leurs compétences et conseils sur ce dossier. D'autres familles vont être hébergées dans le canton (Condat, Saint-Michel de Bannières) et Cauvaldor a affrété des minibus pour assurer leur voyage depuis la Pologne.

4. PATRIMOINE : CANDIDATURE PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE

Monsieur le maire informe le Conseil que, par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne, des contacts ont été pris avec l'association des plus beaux villages de France. La candidature de Martel avait échoué il y a quelques années mais depuis, des aménagements qualitatifs ont été réalisés sur le centre médiéval et la végétation est plus présente en entrée de ville répondant mieux aux critères de sélection. Monsieur le Maire a défendu le succès touristique du centre et les aménagements récents et à venir pour que la candidature de Martel soit réétudiée. Une expertise de la commune sera réalisée par l'association

et soumise à la décision d'un comité national. En cas de succès la commune devra adhérer à l'association des plus beaux villages de France. M. le Maire informe le Conseil que les communes de Rocamadour et Beaulieu-sur-Dordogne, dont les candidatures ont été encouragées par l'OTVD avec celle de Martel, ont - ou vont - délibérer pour candidater au label. Il insiste sur la légitimité de Martel à solliciter ce label, basé certes sur les qualités patrimoniales, mais qui intègre des notions de développement durable, végétalisation et d'efforts de mise en valeur et qui jouit d'une véritable reconnaissance.

M. Fages craint que des contraintes plus strictes ne pèsent sur les projets de rénovation et que les équipements type panneaux solaires, nécessaires pour face aux enjeux climatiques, ne soient pas compatibles avec les exigences du label, même si les règles d'urbanisme évoluent.

M. le Maire remarque que la labellisation n'est pas incompatible avec le développement durable et n'ajoute pas de réglementation supplémentaire. Elle doit être un motif de fierté et doit tirer la commune vers le haut et cette dernière doit maintenir ses efforts pour conserver le label. Concernant les panneaux photovoltaïques en secteur classé, des réflexions sont actuellement menées avec l'ABF.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer la candidature de Martel au label Plus beau village de France.

Adopté à 16 voix pour, 2 abstentions (MM. Fages et Tesseyre) et 1 voix contre (M. Cayre) .

5. LOCATION GLUGETTE

Monsieur le maire rappelle les études en cours sur l'évolution du village vacances de Gluges. Il précise qu'un travail est mené avec Cauvaldor expansion pour définir un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour ce site. En attendant une nouvelle exploitation du VVF, il propose de relouer la Glugette pour cette année et fait part de la demande de M. Cédric Baussian, déjà locataire en 2021. Compte tenu du fait que le gestionnaire de la Glugette n'aura pas à gérer cette année le stationnement des camping-cars et pourra se consacrer pleinement à l'activité de restauration, M. le Maire propose de fixer le loyer à 350 €/mois au lieu de 250 € les années précédentes et de retenir la candidature de M. Baussian.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

6. FRANCE RELANCE – FONDS TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Oubreyrie fait part au Conseil du dispositif d'aides en faveur de la transformation numérique des collectivités territoriales mis en place par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance.

Divers investissements programmés par la commune et visant à améliorer la relation avec les usagers et à moderniser et optimiser le fonctionnement des services pourraient bénéficier de ce dispositif :

1/ Mise en cloud des logiciels métier utilisés par les 4 agents du service administratif permettant notamment le télétravail, imposé ou choisi.

2/ Refonte du système de téléphonie avec mise en place d'un standard téléphonique fluidifiant la gestion des appels et permettant un traitement direct de la demande des administrés via la sélection du service compétent par l'utilisateur. La renégociation des contrats de téléphonie avec ce dispositif permettra en outre une économie proche de 5000 € par an.

3/ Acquisition de logiciel et outils mobiles facilitant la gestion des droits de place du marché.

4/ Acquisition de borne de paiement pour l'aire de camping-cars à la Fontanelle afin de satisfaire les nouvelles habitudes de consommation et la recherche de flexibilité des voyageurs.

5/Mise en place d'une communication numérique sur les bâtiments ou lieux emblématiques de la commune (panneaux avec QR codes).

Le total de ces investissements s'élève à 27 497,41 €.

M. Fages conseille de privilégier les ressources locales pour la sauvegarde des données. M. Oubreyrie précise qu'il y aura toujours un serveur informatique et que l'hébergeur est basé en France. En outre l'évolution est telle que le passage au cloud est désormais incontournable, faute de quoi personne ne sera en mesure d'assurer la maintenance des logiciels.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ces investissements et de solliciter au taux maximal de 100 % l'aide en faveur de la transformation numérique des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. MODIFICATION DELIBERATION D0042022 – APPEL A PROJET DETR – VEGETALISATION ET REQUALIFICATION PAYSAGERE

Monsieur le Maire rappelle le projet de végétalisation et d'aménagement des espaces publics dont le plan de financement a été adopté lors de la séance du 27 janvier 2022 et les demandes de subventions déposées.

Il propose de compléter ce programme par l'aménagement paysager de l'accueil de loisirs (engazonnement, pergola, talus plantés) et l'installation de jardinières en imitation pierre.

Le montant total du projet incluant ces nouveaux investissements s'élève à 93 343,22.

Monsieur le maire propose de solliciter à nouveau les aides de l'Etat (DETR 40 %), le Conseil régional (20 %) et Cauvaldor (20%) avec ce nouveau montant.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

8. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) ET BUDGET ANNEXES TRANSPORT A LA DEMANDE, CAISSE DES ECOLES ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il confirme la concordance des chiffres avec ceux du compte administratif.

M le Maire excuse Mme la perceptrice de Saint Céré qui n'a pas pu se libérer pour présenter ses comptes et propose au Conseil d'approuver le compte de gestion de la **commune, du transport à la demande, de la caisse des écoles et de l'assainissement** du comptable public pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire demande à M. Oubreyrie, adjoint aux finances, de présenter les comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes et d'assurer la présidence du Conseil pour les délibérations correspondantes, lui-même quittant la salle lors du vote des comptes administratifs.

9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET ANNEXES CAISSE DES ECOLES

M. Oubreyrie présente la synthèse du compte administratif de la caisse des écoles qui se présente ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 1 478,49 | | | 0,00 | 1 478,49 |
| Opérations de l'exercice | 5 022,24 | 4 121,51 | | | 5 022,24 | 4 121,51 |
| Totaux | 5 022,24 | 5 600,00 | 0,00 | 0,00 | 5 022,24 | 5 600,00 |
| | | | | | | |
| Résultats de clôture | | 577,76 | | | 0,00 | 577,76 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Totaux cumulés | - | 577,76 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 577,76 |
| Résultats définitifs | | 577,76 | | | | 577,76 |

M. Oubreyrie propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2021 de la caisse des écoles et d'affecter le résultat

cumulé de la section de fonctionnement de 577,76 € en excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002).

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET ANNEXES TRANSPORT A LA DEMANDE

M. Oubreyrie présente la synthèse du compte administratif du service de transport à la demande qui se présente ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 171,02 | | | 0,00 | 171,02 |
| Opérations de l'exercice | 1240,16 | 1436,88 | | | 1 240,16 | 1 436,88 |
| Totaux | 1 240,16 | 1 607,90 | 0,00 | 0,00 | 1 240,16 | 1 607,90 |
| Résultats de clôture | | 367,74 | | | 0,00 | 367,74 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Totaux cumulés | - | 367,74 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 367,74 |
| Résultats définitifs | | 367,74 | | | | 367,74 |

M. Oubreyrie propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2021 du service de transport à la demande et d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 367,74 € en excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002).

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET ANNEXES ASSAINISSEMENT

M. Oubreyrie présente la synthèse du compte administratif du service assainissement qui se présente ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents | dépenses ou déficit | recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 18 746,82 | 6 143,41 | | 6 143,41 | 18 746,82 |
| Opérations de l'exercice | 91 473,43 | 129 477,90 | 96 909,00 | 65 429,39 | 188 382,43 | 194 907,29 |
| Totaux | 91 473,43 | 148 224,72 | 103 052,41 | 65 429,39 | 194 525,84 | 213 654,11 |
| Résultats de clôture | | 56 751,29 | 37 623,02 | | 37 623,02 | 56 751,29 |
| Restes à réaliser | | | 10 260,00 | 1 894,90 | 10 260,00 | 1 894,90 |
| Totaux cumulés | - | 56 751,29 | 45 988,12 | 0,00 | 45 988,12 | 56 751,29 |
| Résultats définitifs | | 56 751,29 | 45 988,12 | | | 10 763,17 |

M. Oubreyrie propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2021 du service assainissement et d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 56 751,29 € comme suit : 45 988,12 € pour combler le déficit de la section d'investissement en excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) et 10 763,17 € au R002 excédent de résultat de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

M. Oubreyrie présente la synthèse du compte administratif de la commune qui se présente ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) |
| Résultats reportés | | 304 533,37 | 197 320,06 | | 197 320,06 | 304 533,37 |
| Opérations de l'exercice | 1 811 639,39 | 2 173 548,78 | 468 785,95 | 501 687,35 | 2 280 425,34 | 2 675 236,13 |
| Totaux | 1 811 639,39 | 2 478 082,15 | 271 465,89 | 501 687,35 | 2 083 105,28 | 2 979 769,50 |
| Résultats de clôture | | 666 442,76 | 164 418,66 | | 164 418,66 | 666 442,76 |
| Restes à réaliser | | | 201 223,07 | 93 817,42 | 201 223,07 | 93 817,42 |
| Totaux cumulés | - | 666 442,76 | 365 641,73 | 93 817,42 | 365 641,73 | 760 260,18 |
| Résultats définitifs | | 666 442,76 | 271 824,31 | | | 394 618,45 |

M. Oubreyrie propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2021 de la commune et d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 666 442,76 € comme suit : 271 824,31 € pour combler le déficit de la section d'investissement en excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) et 394 618,45 € au R002 excédent de résultat de fonctionnement reporté. Il remarque que les dépenses de fonctionnement ont bien été anticipées au budget prévisionnel, le compte administratif ne s'en écartant que de 4 %. Il félicite tous les agents administratifs.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

19h28 : retour de M. le Maire dans la salle. Il remercie le Conseil pour la confiance qui lui a été accordée. Il note qu'en 2021 les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. 2021 étant une phase de lancement de projet, les dépenses d'investissement prévues n'ont pas été toutes réalisées. Pour le prochain budget, il a souhaité rattacher le maximum de dépenses à des projets pouvant être subventionnés et créer les opérations budgétaires en conséquence. La marge de manœuvre pour augmenter les recettes se fait sur l'investissement.

En réponse aux remarques fréquentes sur le fait que Martel apparaît comme étant plus endettée que la strate moyenne, M. Oubreyrie note qu'il est important de mettre en face le fait que les produits perçus sont également supérieurs à la strate moyenne. M. Fages indique qu'il sera nécessaire de prévoir de lourds investissements notamment pour les aménagements de rues. M. le Maire répond qu'il faut avoir une stratégie sur le long terme et programmer des travaux chaque année.

13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Salon des métiers d'arts : M. le Maire rappelle au conseil le vernissage vendredi 1^{er} avril à 17h00. Il remercie tous les bénévoles qui ont aidé au montage des chapiteaux.

Elections : M. le Maire rappelle aux élus les élections du 10 avril et leur nécessaire mobilisation.

Site remarquable du goût : M le Maire rappelle la tenue de ce salon le week-end de Pâques et la venue de Thierry Marx. Il remercie l'association pour le travail accompli.

Campagne des Bleuets de France : M. le Maire informe le conseil que le Conseil municipal jeune a décidé de relancer, lors des commémorations des 8 mai et 11 novembre, la collecte pour les Bleuets de France.

Porte Drapeau : C. Verger relaie la demande des anciens combattants qui recherchent des personnes pour assurer le rôle de porte drapeau.

Téléthon : O. Gil informe le Conseil que le comité départemental a choisi Martel pour l'organisation du « Merci Téléthon » qui se tiendra grande salle du palais de la Raymondie le 29 avril à 18h00.

Stationnement : M. Fages aborde le problème du stationnement dans les petites rues, gênant dans certains cas le travail des services de soins et certaines personnes handicapées. M. le Maire répond qu'il faudrait pour gérer cela disposer d'une police municipale. Il évoque la nécessité de réfléchir à l'instauration de zones bleues à certains endroits. M. Verdier note que l'objectif n'est pas d'avoir zéro contrevenant et que les sanctions et contrôles doivent être ajustés en fonction du taux de réussite.

City stade : M. Levet informe le Conseil que les travaux du city stade débiteront lundi 4 avril.

Travaux rue Gourdal : M. Verdier fait part des remarques positives reçues d'usagers sur les travaux autour de la poste mais également des craintes exprimées sur les reliefs en creux du blason rue Gourdal. Il demande ce qu'il est prévu de faire pour sécuriser cette partie. M. le Maire a déjà interrogé l'entreprise Occitanie Pierres à ce sujet. La solution proposée de couler du Goudron à chaud, seule solution pérenne, n'est pas satisfaisante. Des joints à la chaux pourraient être envisagés. Il propose de se laisser le temps de la réflexion.

Plus beau marché : M. le Maire invite les administrés à voter pour le plus beau marché. <https://www.ladepeche.fr/2022/03/10/votre-plus-beau-marche-2022-avec-tf1-et-la-depeche-votez-pour-votre-marche-prefere-dans-la-region-10161240.php>

M. le Maire remercie M. Oubreyrie pour la présentation des comptes administratifs et lève la séance à 19h55.

Mobilisation pour les élections